



MAIRIE DE MOMMENHEIM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 8 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le 4 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Excusé ayant donné procuration : GWISS Jean-Luc à HEINRICH Aurélia, KEITH Alain à LEMMEL Anne-Sophie, SCHMUCK Claude à ROTH Camille

Absents : LERCH Alexandre

Secrétaire de séance : Gérard MITTELHAEUSER

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 18

La séance du Conseil municipal débute à 20:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Gérard MITTELHAEUSER.

Le président de la séance, Eric MULLER, rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mise en place d'une aire de jeux au lotissement "La Tuilerie" et à La Grange d'îmière
3. Bulletin municipal 2026 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires
4. Compte-rendu du maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil municipal

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est validé par 15 voix pour et 2 abstentions (Sandrine KETTERER et Aniko JUNG) et un non-votant (Alexandre LERCH absent).

2026-001 - Désignation du secrétaire de séance

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE**, M. Gérard MITTELHAEUSER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme France WACKERMANN.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-002 - Mise en place d'une aire de jeux au lotissement "La Tuilerie" et à La Grange d'îmière

Rapporteur: HEINRICH Aurélia

Le lotissement de la Tuilerie accueille une population familiale importante.

Un grand nombre d'enfants y résidant, il convient d'aménager les espaces extérieurs.

Un emplacement dédié avait été prévu au moment de la construction du lotissement qui est d'ores et déjà partiellement équipé.

Les aménagements par des équipements spécifiques sont très importants dans un lotissement qui doit être un lieu de vie agréable pour les adultes et les enfants.

Il en va de même pour la Grange d'îmière qui a été restaurée et s'avère être un lieu de passage et de promenade très fréquenté du centre du village.

Ses espaces extérieurs doivent donc faire l'objet d'un équipement adapté à tous et notamment aux familles.

Mme HEINRICH a réalisé une prospection avec les élus du Conseil municipal et présente les deux offres commerciales qui ont été établies.

1° SA HUSSON - HUSSON INTERNATIONAL – Route de l'Europe – BP 1 -68 650 LAPOUTROIE

Société HUSSON	
Préparation	9 252,50 € HT
Option Fourn&pose de bordure métal	6 125,00 € HT
Aire de jeux	
Zone des petits	
• Fourn&pose sol souple ép.. 40 mm	6 879,50 € HT

• Combi toboggan	8 406,40 € HT
• Balançoire	1 791,20 € HT
• J/R Abeille	0 €
• Panneau info avec poteau	0 €
• Scellements, pose et montage jeux	2 430,00 € HT
Zone balançoire	
• Portique « nid d'oiseaux »	3 007,20 € HT
• Panneau info avec poteau	0 €
• Scellements, pose et montage jeux	1 012,50 € HT
• Fourn&pose sol souple ép. 40 mm	3 307,50 € HT
Zone des grands	
• Caméléo	14 161,60 € HT
• Panneau info avec poteau	0 €
• Scellements, pose et montage jeux	3 584,25 € HT
• Fourn&pose sol souple ép. 40 -90 mm	7 862,40 € HT
Zone sportive	
• Îlot simple Out&Fit Gym s toit	5 249,60 € HT
• Panneau info avec poteau	0 €
• Scellements, pose et montage dans l'herbe	1 350,00 € HT
• Vélo elliptique freetness	1 657,50 € HT
• Scellements, pose et montage dans l'herbe	371,25 € HT
Total HT :	76 448,50 €

2° SARL EPSL – 13, rue du Maréchal FOCH – CS 70 027 – 67381 LINGOLSHEIM CEDEX

La société EPSL a fourni deux propositions de thèmes différents, un thème FLIBUSTIER et un thème NATURE.

Les deux options ont été examinées en Conseil Municipal des Jeunes ainsi qu'en Commission Jeunesse et c'est le thème FLIBUSTIER qui a été retenu.

Le devis s'établi comme suit :

Société EPSL

Thème FLIBUSTIER		
Prestation	Coût HT	Sous-total
Préparation		4 726,00 €
Installation	500,00 €	
Implantation - piquetage	250,00 €	
Forfait décapage gravillon et stockage sur site	976,00 €	
Plus-value terrassement complémentaire et apport de gravillon	3 000,00 €	
Aire de Jeux site « Tuilerie"		
JEUX		24 837,00 €
Jeux des grands :3-12 ans -	12 750,00 €	
Toboggan :1m80		

Capacité d'accueil 17 enfants		
Jeux des petits : 2-8 ans –	8 065,00 €	
Toboggan : 0,90m		
Capacité d'accueil : 8 enfants		
Fourniture et pose jeu à ressort	1 255,00 €	
PMR		
1 à 6 ans		
Capacité d'accueil 9 enfants		
Fourniture et pose jeu structure équilibre / Coffre au trésor	2 767,00 €	
2 à 8 ans		
Capacité 9 enfants		
Balancoire nid d'oiseau		6 235,00 €
Terrassement supplémentaire	840,00 €	
Fourniture et pose portique nid d'oiseau	4 075,00 €	
3-12 ANS		
Capacité d'accueil : 4 enfants		
Fourniture et pose cordage de séparation réglementaire	1 320,00 €	
Règlementations		575,00 €
Panneau d'information réglementaire	175,00 €	
Contrôle de réception réglementaire	400,00 €	
Sous-total "Tuilerie"		36 373,00 €
Remise commerciale		1 373,00 €
TOTAL TUILERIE		35 000,00 €
Aire de Jeux site « Grange dîmière"		10 855,00 €
Installation de chantier (déplacement, mise en sécurité, amené et repliement du matériel)	500,00 €	
Implantation et piquetage	250,00 €	
Fourniture et pose d'une structure de la gamme 'maison alsacienne"	8 040,00 €	
6 mois-6 ans		
Création du sol de fondation comprenant :	1 490,00 €	
Décapage du terrain sur 25 cm, évacuation et décharge		
Fourniture et mise en œuvre géotextile		
Fourniture et mise en œuvre concassé sur 25 cm		
Réglage et compactage de l'ensemble		
Fourniture et mise en œuvre de sol coulé ép. 4mm beige		
Emprise : zone de sécurité à l'arrivée du toboggan+ engravures 4m2		
Panneau d'information réglementaire	175,00 €	
Contrôle de réception réglementaire	400,00 €	
Sous-total site Grange dîmière"		10 855,00 €
Remise exceptionnelle		500,00 €
Total site "Grange dîmière"		10 355,00 €
TOTAL GLOBAL HT		45 355,00 €

TOTAL TTC		54 426,00 €
-----------	--	-------------

Ce projet est éligible à la subvention d'État DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la CEA (Fonds de Solidarité Territoriale).

Il est demandé au Conseil municipal de retenir l'offre de la société EPSL.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **RETIENT** l'offre de la SARL EPSL située 13, rue du Maréchal FOCH – CS 70 027 – 67381 LINGOLSHEIM CEDEX, d'un montant de 45 355,00 € HT.
- **CHARGE** le maire de demander une subvention au titre de la DETR et du Fonds de Solidarité Territoriale de la CEA selon le plan de financement suivant :

Mairie MOMMENHEIM 22, rue du Gal de Gaulle mairie@mommenheim.fr 03.88.51.62.05	PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET DE MISE EN PLACE D'AIRES DE JEUX DANS LA COMMUNE Lotissement "La-Tullerie" et Grange-d'Imière				
DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1)		
Site "Tullerie"			— Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
			— Aides publiques indirectes		0,00 %
Jeu de Grands 3-12 ans	12 750,00 €	28,11 %	Autres :		0,00 %
Jeux des petits 2-8 ans	8 085,00 €	17,78 %	— ÉTAT (DETR) :	18 142,00 €	40,00 %
Fourniture et pose jeu à ressort	1 255,00 €	2,77 %	— CEA Fonds de Solidarité Territoriale	4 535,50 €	10,00 %
Fourniture et pose jeu structure équilibre	2 787,00 €	8,10 %			0,00 %
Panneau d'information réglementaire	175,00 €	0,39 %			0,00 %
Contrôle de réception réglementaire	400,00 €	0,88 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	22 677,50 €	50,00 %
Préparation	4 726,00 €	10,42 %			
Balançoire nid d'oiseau :		0,00 %	AUTOFINANCEMENT		
Terrassement supplémentaire	840,00 €	1,85 %	Fonds propres	22 677,50 €	50,00 %
Fourniture et pose portique nid d'oiseau (3-12 ans)	4 075,00 €	8,98 %			
Fourniture et pose cordage de séparation réglementaire	1 320,00 €	2,91 %			
Remise commerciales	-1 373,00 €	-3,03 %			
Recettes nettes générées par l'investissement	0,00 €	0,00 %	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	22 677,50 €	50,00 %
Site Grange-d'Imière		0,00 %			
Installation de chantier (déplacement, mise en sécurité, amené et repliement du matériel)	500,00 €	1,10 %			
Implantation et piquetage	250,00 €	0,55 %			

Fourniture et pose d'une structure de la gamme 'maison alsacienne'	8 040,00 €	17,73 %			
Création du sol de fondation	1 490,00 €	3,29 %			
Panneau d'information réglementaires	175,00 €	0,39 %			
Contrôle de réception réglementaires	400,00 €	0,88 %			
Remise commerciale	-500,00 €	-1,10 %			
		0,00 %			
TOTAL DÉPENSES	45 355,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	45 355,00 €	100,00 %

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-003 - Bulletin municipal 2026 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires

Rapporteur: LEMMEL Anne-Sophie

L'adjointe en charge de la communication rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année, par délibération, les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim.

Il est procédé à une refonte du Bulletin municipal pour la nouvelle mandature entamée au mois de mars 2026, ce qui a une incidence sur les encarts publicitaires et leur tarification.

Dans ce cadre, les encarts publicitaires seront désormais regroupés en fin de bulletin, sous la forme d'un « Annuaire des partenaires », afin d'en harmoniser la présentation et de faciliter leur consultation par les lecteurs. Cette nouvelle organisation conduit également à adapter les formats proposés.

Les tarifs des encarts publicitaires, qui n'avaient pas évolué depuis 2008, sont par ailleurs légèrement revalorisés

Les nouveaux formats et tarifs des encarts publicitaires s'établissent comme suit :

Modèle	Format	Dimensions utiles	Tarifs TTC
Modèle A	1/2 page horizontale	190 × 133 mm	280 €
Modèle B	1/4 page verticale	92,5 × 133 mm	170 €
Modèle C	1/8 page	92,5 × 63 mm	120 €
Modèle D	1/2 page verticale	92,5 × 272 mm	280 €
Modèle E	1/4 page verticale	60 × 202 mm	170 €
Modèle F	1/4 page horizontale	125 × 98 mm	170 €
Modèle G	1/4 page bandeau	190 × 63 mm	170 €
Modèle H	Pleine page	190 × 272 mm	550 €

Comparatif anciens/nouveaux tarifs :

Anciens tarifs et formats		Nouveaux tarifs et formats		
Formats	Tarif TTC	Formats	Tarif TTC	Évolution
1/8 page (92,5 × 60,5 mm)	100 €	1/8 page (92,5 × 63 mm)	120 €	+20 € / +20 %
1/4 page horizontal (190 × 60,5 mm)	150 €	1/4 page bandeau (190 × 63 mm)	170 €	Adaptation du format +20 € / +13,3 %
1/4 page vertical (92,5 × 126 mm)	150 €	1/4 page verticale (92,5 × 133 mm)	170 €	Adaptation du format +20 € / +13,3 %
—	—	1/4 page horizontale (125 × 98 mm)	170 €	Nouveau format
—	—	1/4 page verticale (60 × 202 mm)	170 €	Nouveau format
1/3 page (190 × 81,5 mm)	200 €	Supprimé	—	/
1/2 page (190 × 126 mm)	250 €	1/2 page horizontale (190 × 133 mm)	280 €	Adaptation du format +30 € / +12 %
—	—	1/2 page verticale (92,5 × 272 mm)	280 €	Nouveau format
1 page (190 × 257 mm)	500 €	Pleine page (190 × 272 mm)	550 €	Adaptation du format +50 € / +10 %
1/2 page de couverture	300 €	Supprimée	—	/
4e de couverture	600 €	Supprimée	—	Conforme au choix de la commission

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

Ø **FIXE** les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2026 comme indiqués ci-dessus.

Ø **DIT** qu'en l'absence d'une nouvelle délibération, les tarifs ci-dessus resteront applicables jusqu'à la fin du mandat.

Ø **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et les autorisent à signer tout document y afférent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-004 - Compte-rendu du maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le conseil municipal

Rapporteur: MULLER Eric

Par une délibération du 07 avril 2026, le Conseil municipal a consenti des délégations au maire pour la durée du mandat et notamment « l'admission en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 200,00 € [...] ».

En date du 12 août 2026, le comptable public a adressé une demande d'admission en non-valeur de diverses créances d'un montant unitaire inférieur à 200,00 €.

Lesdites créances se rapportent essentiellement à des droits de place du marché local.

Elles ont fait l'objet des poursuites règlementaires par le comptable public mais ces poursuites n'ont pas abouti. Passé un certain délai, les créances deviennent irrécouvrables ce qui signifie qu'elles ne pourront plus être récupérées mais que leur montant ne justifie pas le déclenchement d'une procédure d'exécution forcée.

Les montants irrécouvrables s'établissent comme suit :

- 1 x 25,00 €
- 1 x 0,17 €
- 1 x 68,40 €
- (1 x 42,00 €) + (6 x 56,00 €) + (2 x 70,00 €)

TOTAL : 611,57 €.

En application de la délibération de délégation précitée, le maire a admis les créances en non-valeur. De ce fait, ce montant ne sera plus inscrit en recettes attendues par la commune et les poursuites sont abandonnées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal prend acte.

DIVERS

1. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

- Mommenheim applique actuellement la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), à la suite de la délibération du Conseil municipal du 19 mars 2024, applicable à compter de 2025.
- La loi de finances pour 2026 réforme le dispositif à compter de 2027 et crée la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).
- Pour poursuivre la taxation des logements durablement vacants à compter de 2027, une nouvelle délibération devait initialement être prise avant le 1er octobre 2026.
- À la suite d'une concertation entre les maires de la CAH, il est finalement proposé que la CAH instaure elle-même cette taxe. Mommenheim n'a donc plus à délibérer sur ce point.
- Objectif inchangé : favoriser la remise sur le marché des logements durablement inoccupés et limiter la dégradation du bâti.
- Principale évolution : la TVLH disposera de son propre taux. Actuellement, la THLV est calculée sur la base du taux de taxe d'habitation de la commune (7,98 %). La CAH pourra fixer le taux de TVLH, dans la limite de 50 %.

Quelques chiffres :

- 2025 : 32 logements vacants taxés → produit d'environ 8 746 €.
- 2026 : produit prévisionnel d'environ 4 400 €, en nette diminution en raison d'une forte correction de la base imposable.

2. Fiabilisation de l'évaluation des locaux d'habitation -éléments de confort

- La DGFIP propose une mise à jour automatisée des bases fiscales de certains logements, avec effet en 2027.
- Cette campagne concerne les logements dont certains éléments de confort (chauffage, sanitaires, eau, électricité...) n'auraient pas été intégrés dans leur évaluation fiscale à la suite de travaux ou rénovations.
- Les valeurs locatives cadastrales reposent sur des références datant de 1970. Depuis, de nombreux logements ont été rénovés sans que leurs caractéristiques fiscales aient toujours été actualisées.
- Il ne s'agit donc pas d'une hausse des taux d'imposition, mais d'une fiabilisation des bases fiscales, afin de rapprocher l'évaluation de logements aujourd'hui comparables et d'améliorer l'équité fiscale.
- La DGFIP propose d'intégrer automatiquement les éléments de confort présumés manquants dans le calcul de la valeur locative.

Estimations pour Mommenheim :

- 1 197 logements classés dans les catégories 1 à 6 ;
- 184 logements concernés, soit 15,37 % ;
- ressources supplémentaires estimées pour la commune : 3 754 € ;
- impact moyen estimé pour les foyers concernés : + 26 €.

Réunion de l'assemblée des conseillers municipaux du mercredi 30/09/2026.

Commission communication le lundi 21 septembre à 18h30

Commission d'urbanisme le lundi 28 septembre à 20h

Publication de la prochaine lettre aux administrés :

« Des esch Mommle » est en cours de réalisation pour une distribution prévue début novembre 2026.

Ressources humaines :

Pauline DURR responsable des espaces verts quitte la commune de Mommenheim pour rejoindre celle de Niedermodern.

Maxime BEJEAN, prendra ses fonctions début novembre en tant que Responsable du service technique. Il assurera ses missions tant dans le domaine des espaces verts que dans celui de la polyvalence technique.

Une rencontre est prévue avec les habitants du lotissement de la Tuilerie le 17 octobre afin d'échanger avec eux sur la vie de leur quartier.

Point sur les travaux du pont au croisement des rues de la Liberté, des Vosges et de la Tuilerie.

- . La mise en place de « l'heure civique » est en cours. Il s'agit d'un dispositif par lequel la mairie propose aux habitants de donner une heure par mois pour une action citoyenne ou solidaire.
- . Mise en place également du dispositif « la carte Engagement Alsace par la Collectivité Européenne d'Alsace. Il s'agit de valoriser, reconnaître le bénévolat et l'engagement citoyen.
- . Subventions de la commune à un particulier en application de la délibération du 09/07/2024 dans le cadre du dispositif de sauvegarde des maisons alsaciennes et du bâti traditionnel.
- . Point sur les travaux de la station d'épuration.

Eric MULLER indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22:30.

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Gérard MITTELHAEUSER, Premier adjoint



